



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-03-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017

Le vingt-deux mars deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Étaient présents : Benoît PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Chrystèle JARNY, Anthony PEIGNON, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU, Philippe NOIRTAULT.

Absents excusés : Sophie AUGER a donné pouvoir à Angélique BOURDIN
Marylène GIRAUDON a donné pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT
Sandra VIDARD-ROUVREAU a donné pouvoir à Philippe NOIRTAULT

Absent : Jacky FAVREAU

Secrétaire de séance : Damien PARNAUDEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 février 2017

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 février 2017, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Monsieur NOIRTAULT prend la parole et émet des réserves sur la véracité du dernier compte rendu du Conseil Municipal. Il souligne également la non-transmission de certains documents relatifs au budget.

Il est rappelé qu'aucun conseiller n'a reçu de documents budgétaires qui n'étaient pas suffisamment aboutis pour être présentés. Ces documents seront fournis aux conseillers préalablement au vote du budget, pour que chacun ait le temps de les consulter et de proposer des modifications.

Monsieur le Maire précise également que le secrétariat avait envoyé un courriel expliquant que les documents seraient envoyés à tous les élus dans un second temps.

Monsieur NOIRTAULT quitte la séance à 20h59. L'assemblée compte donc 11 membres présents.

Présentation du compte administratif 2016 et du budget primitif 2017

Madame DREILLARD, Secrétaire générale, présente les maquettes relatives aux différents budgets : CCAS, Local commercial, Lotissement village des Chaumes, Ensemble immobilier du Poirier et enfin le budget principal. Sur ces maquettes, il est possible de comparer les enveloppes proposées sur les budgets précédents, ce qui a été réellement réalisé en 2016, puis les prévisions pour 2017.

Le « grand livre » ayant servi à l'élaboration de ces tableaux est consultable en mairie.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-03-01

Vote des taux d'impositions directes pour l'année 2017

En préambule, Monsieur le Maire donne une explication sur la TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti). Il indique que suite à la création de la nouvelle Communauté de communes Val de Gâtine, une ré-harmonisation des taux doit être effectuée.

Pour l'ancienne Communauté de Communes Pays Sud Gâtine, cette révision des taux se traduit par une charge supplémentaire de 166 000 euros. En connaissance de ces informations, Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, ainsi que de baisser de 3 points le taux sur la TFNB. La fiscalité directe pour l'année 2017 pourrait être envisagée de la façon suivante :

Contributions directes : Recettes en 2016 : 437 355 Euros					
<i>Scénario n° 1 + 0 %</i>	Base prévisionnelle en Euros		Taux d'imposition en %		Montant recettes en Euros
	2016	2017	2016	2017 Sans augmentation	
Taxe d'habitation	1 426 090	1 436 000	14,65	14,65	210 374
Taxe foncière sur le bâti	920 797	931 000	14,76	14,76	137 416
TOTAL					347 790
<i>Scénario n° 1bis - 3 % TFNB</i>	Base prévisionnelle en Euros		Taux d'imposition en %		Montant recettes en Euros
	2016	2017	2016	2017 Avec 3% de diminution	
Taxe foncière sur le non bâti	182 636	182 000	50,66	49,14	89 435
TOTAL					89 435
RECETTE ENVISAGEE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2017					131

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ces décisions telles que présentées ci-dessus, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier adressé par l'association Faire Revivre la Chapelle : Monsieur DRILLAUD, Le Président, convie l'ensemble du Conseil Municipal à l'Assemblée Générale qui aura lieu le samedi 8 avril à 14h30 à l'EHPAD de Château Bourdin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h39.

Le Maire,
Benoît PIRON



► Mairie - 2 Impasse des Écoliers
79310 SAINT-PARDOUX

► 05 49 63 40 03

► stpardoux@ccsudgatine.fr
► www.saintpardoux79.fr